

29/02/2024
29/02/2024



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU JEUDI 15 FÉVRIER 2024**

CM2024/02/15/26 : ACTUALISATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

DATE DE LA CONVOCATION : 9 février 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Quentin GESELL

LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5219-1, L. 5211-1, L. 5211-40-1 et L. 2121-22,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et notamment son article 7,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2020/09/25/04 du Conseil métropolitain portant création de neuf commissions thématiques permanentes,

Vu la délibération CM2020/09/25/05 du Conseil métropolitain portant désignation des membres des neuf commissions thématiques,

Vu la délibération CM2020/12/01/43 du Conseil métropolitain portant modification de la composition des commissions thématiques,

Vu la délibération CM2021/12/17/20 portant modification de la composition des commissions thématiques,

- EXCELLENT Dieunor
- FAURE-SOULET Jean-Paul
- MARCHAND Marie-Pierre
- NGIMBOUS BATJOM Thérèse
- PLIEZ Eric
- QUILLERY Christine
- SEGUI Marie-Christine
- TORDJMAN Patricia
- TORO Ludovic
- VALIER France-Lise
- VASTEL Laurent

- **La commission « Transition écologique et énergétique » :**

- AMOZIGH Joëlle
- BELHOMME Jacqueline
- BERTHOUT Florence
- CESARI Eric
- CHAIMOVITCH Patrick
- DE MARCILLAC Aline
- DE RUGY Anne
- EVREN Agnès
- GUIRAUD Daniel
- HIDALGO Anne
- JACQUELINE-COLAS Véronique
- KERN Bertrand
- LIMOGE Marie-Pierre
- MAROUN Séverine
- MARTIN Jacques JP
- MENTRE Gilles
- NOWAK Mélanie
- REVILLON Yves
- SARRABEYROUSE Olivier
- SAUERBACH Laurent
- TAIBI Azzédine
- VAUGLIN François
- VERMILLET Brigitte

- **La commission « Biodiversité et nature en ville » :**

- BALAGE Léa
- BARODY-WEISS Christiane
- BERRIOS Sylvain
- CHARBONNIER Régis
- CHAVANON Marie
- CHEVALIER Corinne
- CHEVREAU Hervé
- DOUET Patrick

- CARVOUNAS Luc
- DECHY François
- D'HAUTESERRE Jeanne
- FRANCKET Karine
- GENESTIER Jean-Michel
- GESELL Quentin
- HERBILLON Michel
- KEITA Djénéba
- KLEIN Olivier
- MOTHRON Georges
- MUSEUX Christine
- PEREZ Karina
- POUX Gilles
- RABADAN Pierre
- SANTINI André
- SOW Fatoumata
- SZPINER Francis

- **La commission « Innovation et numérique » :**

- AQUA Jean-Noël
- BAILLY Dominique
- BENEDIC Fabien
- BOULARD Geoffroy
- CARRERE-GEE Marie-Claire
- DIDIER François-Marie
- DONATH Patrick
- KOMITES Pénélope
- KOUASSI Johanne
- LARGHERO Denis
- LEYDIER Anne-Gaëlle
- MEIGNEN Thierry
- MONTANDON Valérie
- NIZARD Isabelle
- RAIFAUD Sylvain
- REMY-LELEU Raphaëlle
- SACK Pierre
- SAMAKE Hamidou
- SEMELLE Jacques-Henri
- SENANT Jean-Yves
- VERON Aurélien

- **La commission « Aménagement » :**

- BARNAUD Jean-Pierre
- BAUDRIER Jacques
- BEDU Vincent
- BORSALI Jean-Baptiste
- BOUTEILLE Monique

• La commission « Finances » :

- BENETEAU Sébastien
- BESSAC Patrice
- BLANCHET Stéphane
- BLUTEAU Jean-Michel
- BONTINCK Katy
- CARREZ Gilles
- DAUMIN Stéphanie
- DE CAUMARMOND Hélène
- DE LARMINAT Ségolène
- DELL'AGNOLA Richard
- FROMANTIN Jean-Christophe
- GICQUEL Hervé
- GREGOIRE Emmanuel
- GROUSSEAU Jean-Jacques
- LAFON Laurent
- LAURENT Philippe
- LAVARDE Christine
- LEMOINE Xavier
- WEIL Ariel

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le Président de la métropole du Grand Paris



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.